

**Fédération Nationale des Anciens Combattants
en Algérie, Maroc et Tunisie
FNACA -Comité du 12e arrondissement**

2022 DAC 362

SIMPA 19951 ; 2022_02481

SIRET 48119746500018

**1. PRÉSENTATION JURIDIQUE DE
L'ASSOCIATION**

- **Nom** : Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A) Comité du 12e arrondissement de Paris
- **Adresse** : 9 avenue du Bel-Air 75012 Paris

- **Président** : Maurice CASSAN
- **Vice-président** : Michel PAQUETTE
- **Vice-Président et Secrétaire** : Christian JUBERT
- **Trésorier** : Claude MAILLARD

- **Objet** : Cette association a pour but d'entretenir et de renforcer les liens de camaraderie et de solidarité entre les anciens mobilisés en Algérie, Tunisie, et Maroc ; d'agir pour de justes conditions d'attribution de la carte du combattant et des droits qui en découlent ; de leur permettre, par une action concertée d'assurer la sauvegarde de leurs droits matériels et moraux ; de travailler en faveur de la Paix, notamment par la commémoration annuelle du cessez-le-feu en Algérie le 19 mars 1962 ; d'œuvrer pour toute initiative sociale qui pourrait lui être confiée.

- **Date de dépôt des statuts** : 1974 ; modification du siège en 1998 ; modification du titre et des statuts en 2002 ; modification du bureau 2016 et 2018.

2. L'association est-elle liée conventionnellement à la Ville : non

**3. PRESENTATION FINANCIERE DE
L'ASSOCIATION**

• Analyse de la situation financière de l'association

Le compte de résultat 2020-2021 fait ressortir un bénéfice de 2 689,96 € pour un total des recettes de 12 639 € et un total des dépenses de 9 949,04 €. Le comité indique qu'il n'a ni dettes ni créances en fin d'exercice. La trésorerie fin août 2021 s'élevait à 7 083,87 €.

Analyse financière de la demande de subvention

Coût de l'action à subventionner : 9 729 €
 Montant de la subvention sollicitée : 1 000 €
 Montant de la subvention proposée : 1 000 €
 Compte d'emploi : provision Mémoire

• **Le budget prévisionnel 2022 :**

Recettes	
Subvention Ville de Paris	1 000 €
Cotisations adhérents et produits divers	8 729 €
Total	9 729 €

Dépenses	
Reversement au département	7 397 €
Frais postaux et papeterie	1 407 €
Gerbes, plaques	568 €
Fêtes et cérémonies et AG	247 €
Cotisations	110 €
Total	9 729 €

Subventions antérieures :

2018 : 1 000 €
2019 : 1 000 €
2020 : 1 000 €
2021 : 1 000 €

3 – Modalités de contrôle d'utilisation de la subvention

- contrôle du bien fondé et dimensionnement de la subvention **oui**
- passation d'une convention : non
- objet de la subvention : fonctionnement
- modalités de versement : en 1 fois
- contrôle *a posteriori* : l'association présentera les comptes et le bilan d'activités de l'exercice subventionné (2022).